

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

19 OCTOBRE 2016

L'an deux mille seize, le dix-neuf octobre à dix-huit heures

Le Conseil Municipal de VOUJEAUCOURT, convoqué le 13 octobre 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Martine VOIDEY

Présents : MM. et Mmes Martine VOIDEY – Daniel GILLOZ – Franck HELET – Maryline GINESTE – Jacques BEUCLER – Christine BEAUFILS – Joëlle PRETOT – Arlette LAROYE – Patrick DUCOMMUN – Christine VILLECOURT – François GHIELMINI – Richard SENAC – Colette SANCEY - Julien BOURGEOIS – Olivier KNEPPERT – Isabelle TROESCH – Alain MONNIEN – Joël BARTHOULOT – Véronique EL REZZI – Marie-France VILLALONGA – Maryline SCALABRINI

Absents excusés : Madame Corinne PETER – Monsieur Christian DAMINELLI

Procurations :

Madame Corinne PETER a donné procuration à Madame Christine BEAUFILS

Monsieur Christian DAMINELLI a donné procuration à Madame Maryline GINESTE

Secrétaire : Madame Maryline GINESTE

23 membres en exercice

21 membres présents

Le quorum étant atteint, Madame Martine VOIDEY ouvre la séance.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Madame Martine VOIDEY indique qu'un point relatif à la création de deux régies municipales a été ajouté à l'ordre du jour. Le document a été remis sur table.

PRESENTATION DU DISPOSITIF «VILLE AMIE DES ENFANTS» PAR MADAME MIREILLE SILVANT, PRESIDENTE DU COMITE UNICEF DU DOUBS ET COORDINATRICE VILLE AMIE DES ENFANTS

Madame Martine VOIDEY expose au Conseil Municipal que la Ville de Voujeaucourt souhaite engager un partenariat en faveur des droits des enfants avec l'UNICEF France et obtenir le label « Ville amie des enfants ». Elle accueille Madame Mireille SILVANT, Présidente du Comité UNICEF du Doubs. Elle souligne la présence des Jeunes Conseillers Municipaux.

Madame Mireille SILVANT présente brièvement l'histoire de l'UNICEF. Elle rappelle qu'à la fin de la deuxième Guerre mondiale, la famine et la maladie menacent les enfants d'Europe. En décembre 1946, les Nations Unies créent l'UNICEF pour leur fournir une aide d'urgence. En 1953, l'UNICEF s'intègre de façon permanente à l'ONU. En 1959 l'Assemblée générale des Nations Unies adopte la Déclaration des Droits de l'Enfant, qui énumère les droits en matière d'éducation, de santé et de nutrition. Après l'Europe, l'UNICEF développe des programmes en Asie, en Afrique pour apporter du développement en matière de santé et d'éducation. Ces programmes sont établis et menés avec les gouvernements pour le bien-être des enfants. En 1965, l'UNICEF reçoit le Prix Nobel de la Paix à Oslo, en Norvège, pour « la promotion de la fraternité entre nations».

En France, en 2002, l'UNICEF lance le réseau « Ville Amie des Enfants » pour être aux côtés des décideurs locaux. Ville amie des enfants promeut l'innovation et les bonnes pratiques pour renforcer l'application des droits des enfants dans les villes françaises et dans le monde. 11 villes en Franche-Comté ont obtenu ce label dont Besançon, Montbéliard, Audincourt, Grand-Charmont.

Madame Mireille SILVANT explique que l'UNICEF va modifier les règles pour la labélisation notamment la limite du nombre d'habitants. Le label concernerait uniquement les villes de plus de 10 000 habitants. Avant décembre, il y a un dernier cycle d'examen des dossiers pour les Communes de – de 10 000 habitants présentés à l'UNICEF.

Madame Martine VOIDEY confirme que ce changement de règles explique l'inscription à l'ordre du jour du Conseil Municipal. La Ville de Voujeaucourt a développé depuis longtemps de nombreuses actions pour les enfants en matière d'éducation, de santé et de citoyenneté. L'obtention de ce label pourrait valoriser les politiques mises en œuvre en faveur de la jeunesse.

Madame Mireille SILVANT indique que ces mesures devront être retranscrites dans le dossier de candidature. 10 fiches thématiques doivent être en effet complétées.

Madame Marie-France VILLALONGA explique qu'elle n'est pas contre cette démarche. Elle s'interroge toutefois sur ce qu'apporte le label à la Ville.

Madame Mireille SILVANT explique que l'obtention est avant tout une reconnaissance de la politique menée par la Ville de Voujeaucourt en faveur de la jeunesse. Elle permet aussi à la collectivité d'échanger sur ses pratiques, d'appartenir à un réseau....

Madame Arlette LAROYE indique que ce label est une garantie sur la qualité de l'offre.

Madame Martine VOIDEY précise qu'il est intéressant d'appartenir à un réseau qui peut apporter des idées, échanger sur les pratiques des autres, décliner sur notre territoire ce qui se fait ailleurs. C'est un enrichissement.

Madame Mireille SILVANT indique que cet engagement est un service rendu aux enfants, un cadeau. Grâce à ce réseau, on peut innover, s'enrichir. Pour les enfants, c'est capital de savoir que quelqu'un, quelque part peut avoir une idée pour permettre d'améliorer, de changer sa situation.

Madame Arlette LAROYE précise que cet engagement en faveur des enfants est un investissement pour l'avenir.

Madame Mireille SILVANT confirme que l'engagement au sein de l'UNICEF est l'occasion de développer des actions innovantes pour apporter des réponses adaptées aux besoins des enfants et des jeunes et leur garantir ainsi l'égalité d'accès à l'éducation, la culture, les loisirs, les soins..., d'encourager les jeunes à être les acteurs de la vie sociale et devenir ainsi des citoyens.

Monsieur Joël BARTHOULOT reconnaît que ce label « Ville Amie des Enfants » est une garantie de qualité et un investissement pour l'avenir. Mais il souhaite savoir quel sera l'engagement financier de la Commune dans une période où il faut réduire les dépenses.

Madame Mireille SILVANT indique que l'engagement est avant tout un engagement moral, une parole donnée aux enfants. Ce partenariat avec l'UNICEF permettrait de mettre en œuvre la Convention des

Droits des Enfants au niveau local en la déclinant dans le cadre de ses dispositifs dirigés vers les enfants, les jeunes et leurs familles, de participer avec les autres villes à la mise en place de nouveaux outils pour faire progresser les droits de l'enfant. L'UNICEF n'est pas là pour prendre de l'argent.

Par la convention, la Ville s'engage à :

- promouvoir l'appellation «Ville amie des enfants» auprès des élus, des agents et des habitants de la collectivité ;
- encourager l'émergence, sur son territoire, de projets favorisant la politique de l'enfance et mettant au cœur de la démarche les droits de l'enfant, le civisme et la citoyenneté et contribuer à l'échange national d'expériences au sein du réseau « Ville amie des enfants » ;
- soutenir le Comité à l'occasion de la journée mondiale des droits de l'enfant et des manifestations qu'il organise ;
- inviter le Comité lors de manifestations en lien avec l'enfance : (conférences, spectacles, manifestations sportives ou culturelles, Conseils Municipaux Jeunes, forum des associations, etc.)
- apporter un soutien logistique (matériel, mise à disposition gratuite des salles communales et des moyens humains) au comité dans le cadre de l'organisation d'évènements ou interventions dans les établissements scolaires.

Madame Mireille SILVANT indique que l'engagement de la Ville n'est pas vis-à-vis de l'UNICEF mais pour les enfants.

Madame Martine VOIDEY souligne que plusieurs actions existent déjà.

Monsieur Joël BARTHOULOT note que mettre en place une action équivaut à une dépense supplémentaire.

Madame Martine VOIDEY indique que de nombreuses actions sont mises en œuvre comme par exemple la conférence sur la parentalité du 13 octobre, la municipalisation de la crèche, la création du RIFAM, la formation des agents.... Le dispositif permet de recenser la multitude des actions qui ont été déjà faites.

Madame Christine VILLECOURT souhaite partager son expérience. Lorsque la Ville de Grand-Charmont a obtenu le label « Ville Amie des Enfants », cela a permis de voir toutes les actions sous un autre angle.

Madame Maryline SCALABRINI remarque que Voujeaucourt aurait dû avoir ce label depuis longtemps car de nombreuses actions sont déjà en place.

Madame Martine VOIDEY indique qu'il est souvent reproché à la Commune de faire beaucoup de choses pour les personnes âgées et rien pour les jeunes alors que de nombreuses actions sont initiées pour eux. Paradoxalement, les actions mises en œuvre pour la jeunesse sont moins perceptibles comme la création des aires de jeux, les aides à la conduite accompagnée, les sentiers de découverte dans la forêt... Les actions ne sont pas suffisamment valorisées.

Madame Mireille SILVANT remercie le Conseil Municipal de l'avoir accueillie.

Madame Martine VOIDEY remercie chaleureusement Madame Mireille SILVANT pour la présentation de l'action de l'UNICEF.

Madame Mireille SILVANT quitte la séance.

Madame Martine VOIDEY reprend le cours de l'ordre du jour.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 7 SEPTEMBRE 2016

Madame Martine VOIDEY demande si ce compte-rendu appelle des remarques.

Monsieur Alain MONNIEN note une erreur matérielle dans le titre relatif à l'approbation du compte-rendu. Il s'agit de l'approbation du compte-rendu du 6 juillet et non du 25 mai.

Moyennant cette petite correction, Madame Martine VOIDEY demande l'approbation du compte-rendu de la séance du 6 juillet 2016 qui est adopté à l'unanimité.

INFORMATION SUR LES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DU MAIRE.

Madame Martine VOIDEY informe le Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre des délégations du Maire.

Décision n° 38 du 30 septembre 2016 : La fourniture d'un véhicule d'occasion de type PEUGEOT PARTNER, Diesel, 5 CV est confiée à la société AUTO IMPORT/FC AUTOMOBILE, 23 rue de Pontarlier – 25600 SOCHAUX – pour un montant de 7 700,00 € T.T.C.

Madame Marie-France VILLALONGA s'étonne sur les modalités d'acquisition du véhicule. En effet, après renseignements, elle s'interroge sur le fait qu'aucune demande ou qu'aucun appel d'offre ne soit jamais fait à la concession Peugeot-Citroën de Voujeaucourt pour l'achat de véhicule à notre commune, sachant quand même que la concession verse chaque année à la commune un foncier bâti de 180 000 euros. Compte tenu de cette situation, en tant que bon gestionnaire, Monsieur Nedey ne devrait-il pas envisager de transférer quelques m² de foncier bâti sur ses concessions d'Audincourt ou Valentigney et ainsi nous verser moins de foncier bâti à Voujeaucourt pour le verser ailleurs ? Ne devrait-on pas réfléchir là-dessus et privilégier la concession Nedey comme on le fait avec les entreprises de BTP ?"

Madame Martine VOIDEY rappelle que l'achat du véhicule a fait l'objet d'une consultation simplifiée conforme au règlement de la commande publique. Il s'agit d'un véhicule d'occasion et non pas d'un véhicule neuf. Elle ajoute que les deux derniers véhicules neufs (TEPEE et la 206) avaient été achetés après consultation à la concession Peugeot. Elle ne peut laisser dire qu'elle privilégie telle ou telle entreprise voujeaucourtoise de BTP. Des consultations sont organisées dans le respect du Code des Marchés Publics. Ainsi, Eurovia a obtenu le chantier de l'aménagement des abords du collège et Climent le chantier de la Grande rue. La Ville ne privilégie donc personne.

Madame Martine VOIDEY remarque que si la concession Citroën dispose d'une telle emprise, c'est grâce à l'engagement de la Collectivité pour la régularisation du permis de construire. Par ailleurs, elle note également que la Ville a assuré la logistique lors de l'enterrement de sa Maman.

Monsieur Daniel GILLOZ indique que désormais tous les concessionnaires disposent de sites internet et qu'ils ont été consultés. La Concession Peugeot-Citroën de Voujeaucourt et de Montbéliard n'avait pas de véhicule de 2013 au prix concurrentiel de 7 700 €.

Décision n° 39 du 6 octobre 2016 : Les lots du marché de travaux de réfection de la passerelle sur le Doubs ont été attribués comme suit :

- Lot n° 1 – Gros œuvre – Entreprise PARIETTI, 42 rue d'Héricourt – 25200 MONTBELIARD pour un montant de 23 390,00 € H.T.
- Lot n° 2 – Réfection de sol – Entreprise BETOREP, rue de Brognard – 25600 VIEUX CHARMONT pour un montant de 12 474,00 € H.T.
- Lot n° 3 – Réfection des lasures – Entreprise MENETRIER, 2 rue Frédéric Japy – 25420 BART pour un montant de 8 320,00 € H.T.

Décision n° 40 du 12 octobre 2016 : Le marché annuel de bois façonnés –grumes et stères- pour la campagne 2016/2017 est confié à L'Entreprise Forestière Pierre Alain MASSON, 12 rue de Danache - 25310 VILLARS LES BLAMONT - aux tarifs suivants :

Grumes :

- Abattage/façonnage : 11 € H.T. le m3 de grume abattu
- Débardage : 7.50 € H.T. le m3

Stères :

- Fabrication : 24 € H.T. le stère
- Livraison : 9 € H.T. le stère

Câblage :

- 55 € H.T. l'heure de câblage

Châblis :

- Abattage/Façonnage : 11,50 € H.T. le m3
- Débardage : 7.50 € H.T. le m3

1. «VOUJEAUCOURT, VILLE AMIE DES ENFANTS » - CONVENTION AVEC L'UNICEF ET ADHESION

Madame Martine VOIDEY réaffirme son souhait que Voujeaucourt soit reconnue « Ville amie des enfants ».

Ce partenariat sera contractualisé par une convention signée avec UNICEF France. La Ville de Voujeaucourt s'engage à :

- mettre en œuvre la Convention des Droits de l'Enfant au niveau local avec la prise en compte des droits de l'enfant dans les politiques publiques locales, les dispositifs locaux dirigés vers les enfants, les jeunes et leurs familles mais aussi dans les budgets de la Collectivité.
- développer des actions innovantes pour apporter les réponses les mieux adaptées aux situations que connaissent les enfants et les jeunes et en particulier les plus fragiles ;
- encourager les enfants et les jeunes à être des acteurs de la vie sociale. Leurs besoins, leur voix, leurs opinions, leurs projets seront pris en compte et influenceront, dans tous les domaines qui les concernent, la prise de décision des élus locaux ;
- faire connaître les droits de l'enfant et en évaluer l'application sur son territoire.

La candidature de la Ville de Voujeaucourt repose sur les actions ou projets innovants suivants :

- Bien-être et cadre de vie
- Non-discrimination et égal accès aux services et lutte contre la pauvreté
- Participation citoyenne des enfants et des adolescents
- Sécurité et protection
- Parentalité
- Santé, hygiène et nutrition
- Prise en compte du handicap
- Education
- Accès aux jeux, sports, culture et loisirs
- Engagement pour la solidarité internationale

Monsieur Alain MONNIEN rappelle que la Commune s'est déjà engagée avec l'UNICEF par le biais du CMJ pour des actions de solidarité internationale (soutien à Haïti par exemple).

Madame Maryline SCALABRINI demande quel est le montant de l'adhésion et si elle est définitive ou

reconduite chaque année.

Madame Martine VOIDEY indique que l'adhésion est annuelle et s'élève à 200 €.

L'exposé de Madame Martine VOIDEY entendu, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité les termes de ce partenariat avec l'UNICEF et autorise le Maire à :

- déposer un dossier de candidature pour obtenir le label « Voujeaucourt, Ville amie des enfants »,
- adhérer à UNICEF France,
- signer la convention d'objectifs et prendre toutes les mesures nécessaires à son application.

2. BILAN DE LA CONCERTATION DE LA PROCEDURE SIMPLIFIEE DE LA REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME ET ARRET DES MODIFICATIONS DU PLU

Monsieur Franck HELET rappelle que par voie de délibération du 25 mai 2016, le Conseil Municipal a engagé une modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme, adopté le 18 décembre 2015. La modification concerne l'implantation des constructions annexes et des piscines par rapport aux limites séparatives et aux voies et emprises publiques ainsi que la modification de l'article UL12 concernant la superficie destinée au stationnement des vélos. Le dossier a été tenu à la disposition du public pendant un mois à compter du 28 juin 2016. Aucune observation n'a été émise sur le registre prévu à cet effet. Les Personnes Publiques Associées (Conseil Départemental, Conseil Régional, SCOT, Agricultures et Territoires, Etat via la Direction Départementale des Territoires) ont émis un avis favorable.

L'exposé de Monsieur Franck HELET entendu, après avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal

- tire le bilan de la concertation,
- approuve la procédure simplifiée de la révision du Plan Local d'Urbanisme,
- autorise le Maire à mettre en œuvre les modifications du Plan Local d'Urbanisme après accomplissement des mesures de publicité.

3. DEMANDES DE SUBVENTIONS – EXTENSION DE L'ECOLE DES MYOSOTIS

Madame Martine VOIDEY expose au Conseil Municipal que dans le cadre du projet de fusion des deux écoles maternelles, la Ville a confié une étude de faisabilité à la société SETEC pour étudier une possible extension de l'école des Myosotis. L'extension de l'Ecole des Mésanges étant matériellement impossible, le site des Myosotis serait privilégié. Le site présente en outre de nombreux avantages de par sa situation géographique (à proximité des écoles, de la restauration scolaire, de la médiathèque). L'école des Mésanges pourrait accueillir la crèche.

Le projet est estimé à 360 000 € H.T. soit 432 000 T.T.C.

Cette opération est éligible à des subventions du Département et de la Caisse d'Allocations Familiales.

Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

- | | |
|-----------------------------------|-----------|
| - Département | 66 000 € |
| - Caisse d'Allocations Familiales | 50 000 € |
| - Part ville | 244 000 € |

Madame Martine VOIDEY indique que l'étude a fait l'objet d'une présentation succincte Ce projet est présenté ce soir pour déposer les dossiers de subventions.

Madame Maryline SCALABRINI est déçue d'apprendre ce projet lors du Conseil Municipal. Elle considère que ce projet doit être discuté au sein de la Commission Finances ou Education. Toutefois le projet la réjouit. Elle demande si la date de dépôt des dossiers est fixée au 31 octobre.

Madame Maryline GINESTE indique que le projet de fusion a été évoqué par la Commission éducation. Le rendu de l'étude de faisabilité sera présenté à la Commission.

Madame Martine VOIDEY confirme que la date de dépôt est bien le 31 octobre. Elle indique que la ville ne dispose pas du rapport définitif de la CETEC. Il y a eu un point d'étape. Elle rappelle qu'une étude de faisabilité ne fait pas un projet. Tout reste à faire. Les Commission seront bien évidemment associées à cette démarche. Un comité de pilotage sera également créé.

Madame Marie-France VILLALONGA demande si l'arrière de l'école des Myosotis n'est pas situé sur un terrain inondable.

Madame Martine VOIDEY indique que ce terrain est très contraint notamment par le fait que le verger a été classé espace naturel.

Monsieur Joël BARTHOULOT demande quelle sera la surface.

Monsieur Daniel GILLOZ indique que la surface sera de 168 m².

Madame Martine VOIDEY précise qu'il s'agit de la surface maximum constructible.

Monsieur Alain MONNIEN regrette également de découvrir ce projet ce soir. Il demande si le projet prévoit une salle de repos et une restauration scolaire pour les enfants de maternelle.

Madame Martine VOIDEY précise que l'étude de faisabilité permet de savoir si un agrandissement est possible (au niveau des normes, du PLU...). Le projet n'est pas arrêté. Elle indique toutefois que la mise en place d'un service de restauration scolaire pour les petits sera intégrée avec une mise aux normes du site.

Monsieur Julien BOURGEOIS souligne que le déplacement de la crèche à l'école des Mésanges est une bonne idée.

Madame Martine VOIDEY indique que cette solution permettra de résoudre la problématique de la cuisine. Elle rappelle que la crèche de Voujeaucourt bénéficie d'une dérogation pour fonctionner.

Madame Marie-France VILLALONGA demande si le cadre de cette fusion émane de l'Inspection Académique et si les familles sont averties.

Madame Martine VOIDEY indique que les familles ont été informées en juin suite à la fermeture d'une classe à l'école des Myosotis.

L'exposé de Madame Martine VOIDEY entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité le Maire à :

- déposer les demandes de subventions auprès du Département et de la Caisse d'Allocations Familiales,
- signer tous les documents inhérents à cette demande,
- demander l'autorisation de commencer les travaux avant l'obtention des subventions.

4. EXTENSION DU SYSTEME DE VIDEO-PROTECTION

Madame Martine VOIDEY expose au Conseil Municipal qu'en 2014, un système de vidéo-protection, composé de 8 caméras, a été installé sur le territoire de Voujeaucourt sur cinq lieux qui avaient été identifiés comme stratégiques par le Référent Sûreté de la Gendarmerie.

Pour mémoire, la vidéo-protection est avant tout un outil de dissuasion. Les recommandations faites par la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL) sont suivies dans le respect des libertés individuelles. La Commune a opté pour un système dit « passif ». Dans cette configuration, les images saisies ne sont visionnées que sur réquisition en cas de nécessité absolue ; les caméras ne filment que le domaine public.

Aujourd'hui ce dispositif pourrait être complété sur quatre secteurs :

- le parvis du collège Jean-Jacques ROUSSEAU
- la place des Eglises
- la ZAC de la Cray
- le parvis de la nouvelle salle polyvalente de la zone de la Cray

Cette extension a été validée par le Référent Sûreté de la Gendarmerie. Cette opération serait éligible à une aide significative de l'Etat dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (F.I.P.D.), fonds qui a été abondé de 50 000 000 d'euros supplémentaires.

Madame Martine VOIDEY note toutefois que la subvention pour la première tranche n'a toujours pas été versée.

Madame Maryline SCALABRINI demande où seront positionnées les caméras sur la zone de la Cray.

Monsieur Daniel GILLOZ indique que les quatre caméras seront installées sur le rond-point.

Madame Martine VOIDEY précise que la ZAC de la Cray avait été identifiée par le Référent Sûreté. Toutefois le site présentait de nombreuses contraintes techniques dans sa mise en œuvre.

Monsieur Daniel GILLOZ confirme que des solutions techniques ont été recherchées concernant notamment l'intégration du système dans la nouvelle salle polyvalente.

Madame Maryline SCALABRINI note qu'il y a des travaux sur la passerelle. Elle se demande si la Commune envisage de mettre une caméra sur ce site. Des dégradations sont souvent constatées.

Madame Martine VOIDEY prend en compte cette suggestion.

Monsieur Franck HELET rappelle que l'acquisition et l'installation d'une caméra coûte 10 000 €. Or, le site de la passerelle présente une faible luminosité qui ne garantit pas la qualité des images de nuit. Pour avoir des résultats exploitables, il faudrait un dispositif extrêmement performant. Il pense qu'il faut peser le pour et le contre, mettre le curseur entre ce qui est investi et le résultat souhaité. Il indique que la Commune a investi 35 000 € pour la réfection de la passerelle et s'interroge sur l'utilité d'ajouter 20 000 € pour la surveillance de cet édifice.

Monsieur Julien BOURGEOIS demande à Monsieur Franck HELET si les caméras ont finalement une utilité.

Monsieur Franck HELET explique que les caméras ont une utilité mais ne sont pas une finalité en soi.

Elles peuvent être un élément de dissuasion. Elles peuvent permettre parfois d'identifier les auteurs d'infractions mais ceux qui veulent faire des bêtises savent aussi s'équiper pour les contourner.

Madame Martine VOIDEY explique que la mise en place d'un fonds supplémentaire est une opportunité à saisir.

Monsieur Alain MONNIEN rappelle que deux gendarmeries ont été fermées sur le Pays de Montbéliard. Il regrette que l'humain soit remplacé par des caméras. Il considère que ce dispositif ne sert pas à grand-chose. Il prend l'exemple de la Ville de Nice, Commune qui possède le plus de caméras au m² par nombre d'habitants. Les événements ont démontré la limite de ce dispositif.

Monsieur Franck HELET indique que la caméra est juste un outil supplémentaire et ne remplace pas les hommes.

L'exposé de Madame Martine VOIDEY entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

POUR : 20 (18 + 2 procurations)

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 3 (Monsieur Alain MONNIEN, Monsieur Joël BARTHOULOT, Madame Véronique EL REZZI)

- approuve le projet d'extension du système de vidéo-protection sur les quatre nouveaux secteurs énumérés ci-dessus ainsi que le plan de financement afférent.
- et autorise le maire à :
 - o déposer une demande de subvention auprès de l'Etat au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (F.I.P.D.),
 - o engager une consultation et signer les marchés qui en découleront,
 - o signer tout document afférent à la mise en œuvre de ce dossier.

5. SUBVENTIONS POUR L'EMBELLISSEMENT DE FACADES

Monsieur Franck HELET présente au Conseil Municipal quatre dossiers de demandes de subvention au titre de l'embellissement des façades. Il précise que ces demandes ont été préalablement approuvées par la Commission «Aménagement et Patrimoine».

Monsieur Joël BARTHOULOT demande si cette aide est accordée exclusivement aux résidences principales ou si elle concerne les résidences secondaires et les bâtiments dédiés au locatif.

Monsieur Franck HELET indique que le but de cette subvention est de participer à l'embellissement de la Ville. Tous les propriétaires sont donc éligibles. Le dispositif a été étendu aux commerces et aux travaux d'isolations extérieures.

Monsieur Joël BARTHOULOT rappelle que l'idée de départ était d'aider les gens.

Madame Martine VOIDEY indique que ce principe est toujours déterminant. D'ailleurs, le règlement prévoit une modulation en fonction des revenus. Elle note que les locataires ont également le droit de vivre dans une maison plus jolie. Ces subventions concourent avant tout à l'embellissement de la Ville.

L'exposé de Monsieur Franck HELET entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de suivre l'avis de la Commission «Aménagement et Patrimoine» et d'attribuer conformément au règlement, une subvention de :

- 1 400 € à Monsieur Romain MENETRIER pour un bâtiment situé 42 Grande Rue
- 1 400 € à Monsieur Pascal CUPILLARD pour un bâtiment situé 94 Grande Rue
- 1 400 € à Madame Viviane VUILLEMENOT pour un bâtiment situé 4 rue des Fontaines

- 1 400 € à Monsieur Claude ROBERT pour un bâtiment situé 4 rue d'Alsace

6. ASSIETTE, DEVOLUTION ET DESTINATION DES COUPES 2017

Monsieur Olivier KNEPERT expose au Conseil Municipal l'assiette, la dévolution et la destination des coupes de l'exercice 2017.

6.1 Assiette des coupes pour l'exercice 2017

Monsieur Olivier KNEPERT expose au Conseil Municipal que conformément au programme des coupes de l'aménagement forestier, l'agent patrimonial de l'ONF propose pour la campagne 2017, l'état d'assiette des coupes comme suit :

Parcelle	Surface parcourue	Nature de la coupe	Volume indicatif
16 a	11,59 ha	Amélioration	454 m ³
16 r	1 ha	Régénération	79 m ³
30 f	2 ha	Amélioration	99 m ³

L'exposé de Monsieur Olivier KNEPERT entendu, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'état d'assiette des coupes 2017 dans sa totalité et autorise le Maire à signer tout document afférent.

6.2 Dévolution et destination des coupes et des produits des coupes

6.2.1 Vente aux adjudicateurs généraux :

L'exposé de Monsieur Olivier KNEPERT entendu, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de vendre aux adjudications générales les coupes et les produits des coupes des parcelles comme suit :

	En bloc et sur pied	En futaie affouagère	En bloc façonné	Sur pied à la mesure
<u>Résineux</u>				
<u>Feuillus</u>	3af	16r et 16a		

6.2.2 Vente de gré à gré :

- Chablis :

L'exposé de Monsieur Olivier KNEPERT entendu, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire :

- à vendre les chablis de l'exercice sous la forme suivante : en bloc et façonnés ;
- à signer tout document afférent.

- Produits de faible valeur :

L'exposé de Monsieur Olivier KNEPERT entendu, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise le Maire :

- à vendre de gré à gré, selon les procédures de l'ONF en vigueur, les produits de faible valeur de toutes les parcelles ;
- à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente ;
- à signer tout document afférent.

6.2.3 Délivrance à la Commune pour l'affouage :

L'exposé de Monsieur Olivier KNEPPERT entendu, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- o destine le produit des coupes des parcelles 16a, 16r et 6j à l'affouage ;

Mode de mise à disposition	Sur pied	Livrés chez l'habitant
Parcelles	16a,16r et 6 j	

- o autorise le Maire à signer tout document afférent,

7. INSTAURATION D'UNE CAUTION POUR LE BOIS A LIVRER

Monsieur Olivier KNEPPERT expose que la Commission «Pôle Patrimoine et Environnement » souhaite instaurer le versement d'une caution non remboursable pour sécuriser les commandes de bois à livrer. Cette caution correspondrait à 30 % du montant global de la commande.

L'exposé de Monsieur Olivier KNEPPERT entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de suivre la proposition de la Commission «Aménagement et Patrimoine» et d'instaurer une caution non remboursable correspondant à 30 % du montant global de la commande de bois à livrer.

8. CREATION DE 2 REGIES DE RECETTES

Madame Christine BEAUFILS expose qu'il est nécessaire de créer deux régies de recettes : une première régie pour encaisser les recettes générées par les cautions déposées lors des inscriptions concernant le bois d'affouage, le bois livré et la vente de ces produits et une deuxième régie pour encaisser les recettes générées par les locations des salles de réunion et les animations culturelles et sportives organisées par la commune.

L'exposé de Madame Christine BEAUFILS entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité la création de deux régies de recettes

20 heures 15 : la séance est levée.